

**POLITIQUE ET STRATEGIE DU PAM EN MATIERE  
DE PROBLEMATIQUE HOMMES-FEMMES**

**PROMOUVOIR L'EGALITE DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES  
FEMMES DANS LA RECHERCHE DE SOLUTIONS AUX  
PROBLEMES DE LA FAIM ET DE LA MALNUTRITION**



**16 janvier 2009**

**Programme alimentaire mondial**  
Rome, Italie

## RÉSUMÉ

"Pour briser le cycle de la faim et de la pauvreté, il faut d'abord aider les femmes. La faim engendre l'insécurité, exacerbe souvent les tensions à l'origine des conflits et des crises, et crée des situations où les femmes et les filles sont fréquemment victimes de maltraitance, de viol et de violence. Face au dénuement le plus total, l'accès à l'alimentation constitue un véritable pouvoir. Le PAM s'emploie, par une action prudente et novatrice, à renforcer l'autonomie des femmes et à assurer leur protection dans le cadre des distributions alimentaires afin qu'elles aient accès, en toute sécurité, à la nourriture."

Josette Sheeran, Directrice exécutive du PAM

L'inégalité entre hommes et femmes est à la fois l'une des principales causes et l'un des principaux effets de la faim et de la pauvreté: l'on estime que les femmes et les filles représentent 60 pour cent de ceux qui, partout dans le monde, souffrent de la faim chronique et que 20 pour cent sont des enfants de moins de 5 ans. La réalisation des objectifs visés par la Déclaration du Millénaire en matière de lutte contre la pauvreté et la faim passe par l'égalité des sexes.

Le Plan stratégique pour 2008–2011 offre une occasion de revoir la politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes et de mieux intégrer cet aspect à sa programmation. Le PAM doit continuer de mettre en œuvre les mesures positives prévues par ses politiques précédentes en faveur des femmes, mais il lui faut adopter une approche plus globale s'il veut instaurer un meilleur équilibre dans les rapports entre les sexes et dans les relations familiales.

Le présent document expose dans leurs grandes lignes les mesures qui devraient être prises pour mieux intégrer la problématique hommes-femmes aux politiques et aux programmes du PAM: il identifie les priorités et les mesures à adopter pour exploiter les avantages comparatifs du PAM, comme sa présence unique sur le terrain et ses larges partenariats, reflète les conclusions d'une évaluation récente de sa politique en matière de problématique hommes-femmes et indique comment le PAM pourrait s'employer de façon constructive à protéger les femmes, surtout dans les camps de réfugiés.

Le but visé est de créer un environnement propice dans lequel le PAM pourra mieux promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes afin d'aider les pays partenaires à trouver des solutions aux problèmes de la faim et de la malnutrition, ce qui, en définitive, accroîtra l'efficacité et la durabilité des programmes destinés à lutter contre la pauvreté et la faim.

## PROJET DE DECISION

Le Conseil approuve la politique exposée dans le document intitulé "Politique et stratégie du PAM en matière de problématique hommes-femmes" (WFP/EB.1/2009/5-A) et:

- réitère l'engagement qu'il a pris de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;
- reconnaît qu'il importe de créer un environnement propice à la réalisation de l'égalité des sexes et est résolu à mettre en œuvre les interventions, priorités de programmation et mesures d'appui institutionnel visées dans le document; et
- s'engage à défendre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

## BUT ET OBJET DE LA POLITIQUE

1. Le PAM ne peut accomplir sa mission que si tous les membres du ménage sont égaux en termes de possibilités, d'accès aux ressources et aux services, et de participation à la prise de décisions<sup>1</sup>. Dans son nouveau Plan stratégique pour 2008–2011, le Programme met en relief le lien qui existe entre l'inégalité entre hommes et femmes et la faim, et réitère son engagement d'œuvrer, à tous les niveaux, pour que les disparités entre les sexes soient prises en compte et que l'égalité entre hommes et femmes soit garantie. Il prévoit également d'adapter ses outils au contexte et de répondre aux besoins identifiés de manière plus appropriée et plus souple. Enfin, ce nouveau Plan stratégique est l'occasion pour le PAM de revoir sa politique en matière de problématique hommes-femmes et de mieux l'intégrer à sa programmation.
2. Une récente évaluation de la politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes est parvenue à la conclusion que "... contrairement à nombre d'autres organismes des Nations Unies et organismes donateurs, le PAM a su aller au-delà des beaux discours pour imposer des mesures au niveau opérationnel et jeter des bases solides pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes, en attirant l'attention sur les femmes et en les associant à cette démarche"<sup>2</sup>.
3. Le présent document, qui reprend les points forts de la précédente politique élaborée pour 2003–2007, définit le cadre à l'intérieur duquel la problématique hommes-femmes devra continuer d'être intégrée aux politiques et aux processus opérationnels et aux programmes du PAM à tous les niveaux. Il identifie les mesures à adopter en priorité pour créer un environnement propice à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en vue d'accroître l'efficacité et la durabilité des programmes de lutte contre l'extrême pauvreté et la faim. Il sera élaboré un plan d'action, assorti d'échéances précises et d'objectifs réalistes et mesurables, et les bureaux de pays intégreront à leurs programmes de travail des mesures concrètes pour atteindre les objectifs fixés.

## PRINCIPES DE BASE

4. L'inégalité entre hommes et femmes est à la fois l'une des principales causes et l'un des principaux effets de la faim et de la pauvreté: l'on estime que les femmes et les filles représentent 60 pour cent de ceux qui, partout dans le monde, souffrent de la

---

<sup>1</sup> Comité permanent interorganisations. 2006. *Gender Handbook in Humanitarian Action*, p. 1. "Par égalité des sexes, ou égalité entre hommes et femmes, on entend la jouissance égale par les femmes et les hommes de tous âges, quelle que soit leur orientation sexuelle, des droits, possibilités, biens sociaux, ressources et récompenses. Égalité ne signifie pas qu'il n'y a pas de différences entre les femmes et les hommes, mais plutôt que les droits, les possibilités et les perspectives dont ils doivent jouir ne sont pas régis ou limités par la question de savoir s'ils sont de sexe féminin ou masculin."

<sup>2</sup> PAM. 2008. "Rapport succinct de l'évaluation finale de la Politique du PAM concernant la problématique hommes-femmes (2003-2007): Engagements renforcés en faveur des femmes pour assurer la sécurité alimentaire" (WFP/EB.2/2008/6-B).

faim chronique et que 20 pour cent sont des enfants de moins de 5 ans<sup>3</sup>. La réalisation des objectifs visés par la Déclaration du Millénaire en matière de lutte contre la pauvreté et la faim passe par l'égalité des sexes.

5. Consciente de la nécessité d'accélérer la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, l'Organisation des Nations Unies a adopté en 2006 une politique et une stratégie concernant la problématique hommes-femmes<sup>4</sup>, qui constitue un cadre commun pour l'ensemble du système.
6. Les politiques du PAM en la matière reconnaissent que l'inégalité entre hommes et femmes a une incidence sur la faim et la pauvreté, et mettent l'accent sur le rôle que jouent les femmes dans la sécurité alimentaire des ménages. Les recherches ont en effet montré qu'une amélioration de la condition des femmes a un impact positif non seulement sur leur situation mais aussi sur celle de leurs familles. Il est également établi qu'une élévation du niveau d'instruction des femmes se traduit par une réduction des taux de malnutrition infantile<sup>5</sup>; en outre, la sécurité alimentaire des ménages tend à être plus grande si les femmes ont le même accès aux ressources que les hommes<sup>6</sup>.
7. Les opérations du PAM devront par conséquent continuer de comporter des mesures en faveur des femmes. Il convient cependant d'adopter une approche plus globale de nature à améliorer l'équilibre dans les rapports entre les sexes et dans les relations familiales. Cela résulte en partie des défis nouveaux et des possibilités nouvelles qui se présentent en matière d'égalité des sexes: par exemple, la dynamique changeante de la pandémie de VIH/sida a conduit le PAM à élargir l'envergure de ses interventions et à veiller tout particulièrement à intégrer une dimension sexospécifique à ses programmes de lutte contre le VIH/sida<sup>7</sup>.
8. Les changements climatiques rendent la mission du PAM de plus en plus difficile: la plupart de ceux qui ont faim vivent dans des pays en développement qui seront sans doute les plus touchés par les changements climatiques et qui n'ont que des capacités minimales de s'y adapter<sup>8</sup>. Aussi l'aspect sexospécifique des changements climatiques a-t-il, ces dernières années, commencé à retenir l'attention.

---

<sup>3</sup> ONU. 2007. "Rapport du Secrétaire général: Renforcement de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement" (E/2007/71). New York. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le nombre des personnes souffrant de dénutrition était de 963 millions en décembre 2008 (voir: [www.fao.org/news/story/en/item/8836/icode/](http://www.fao.org/news/story/en/item/8836/icode/)).

<sup>4</sup> ONU. 2006. "Politique sur la parité entre les sexes et l'autonomisation des femmes à l'échelle du système des Nations Unies: priorité donnée aux résultats et à l'impact" (CEB/2006/2). New York.

<sup>5</sup> Smith, L.C. et Haddad, L. 2000. *Explaining Child Malnutrition in Developing Countries: A Cross-Country Analysis*. Washington, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI).

<sup>6</sup> IFPRI. 2000. *Women: the Key to Food Security: Looking into the Household*. Washington.

<sup>7</sup> PAM. 2006. *Getting Started: HIV, AIDS and Gender in WFP Programmes*. Rome.

<sup>8</sup> PAM et Columbia University. 2008. *Climate Change in West Africa: Recommendations for Adaptation and Mitigation*. New York.

9. La hausse des prix des produits alimentaires et la crise financière mondiale actuelle ont aggravé la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire<sup>9</sup> et ont réduit à néant certains des progrès accomplis sur la voie d'une amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les incidences de cet état de choses sont différentes pour les hommes et pour les femmes et il faut y prendre garde lors de la formulation des politiques et des interventions destinées à y remédier.
10. La violence contre les femmes et les filles s'est intensifiée ces dernières années, ce qui a suscité un appel à l'action partout dans le monde. Pour une large part, ces violences se déchaînent dans les pays qui sont, ou ont été, en proie à un conflit et où le PAM mène de vastes opérations. L'étude du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies concernant la violence contre les femmes en expose les formes, les conséquences et les coûts<sup>10</sup>.

## L'INTEGRATION DE LA PROBLEMATIQUE HOMMES-FEMMES AUX PROGRAMMES DU PAM

### Les avantages comparatifs du PAM

11. Le PAM a déjà posé des bases solides pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes: l'accent mis sur les femmes dans ses politiques a contribué à faire comprendre et respecter le rôle de ces dernières en tant que partenaires et bénéficiaires<sup>2</sup>.
12. La large présence du PAM sur le terrain constitue un important avantage comparatif, qui offre une possibilité unique d'utiliser les connaissances de la situation locale pour concevoir et mettre en œuvre des programmes qui soient appropriés et respectueux des cultures locales.
13. Les partenaires du PAM – gouvernements, organisations non gouvernementales, organisations multilatérales et communautés – constituent également un tremplin pour la défense de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et l'on pourrait mobiliser les ressources et compétences complémentaires qu'ils sont susceptibles d'offrir.
14. C'est en ayant à l'esprit ces avantages comparatifs qu'ont été élaborées cette politique et cette stratégie du PAM. Il a également été tenu compte de l'évaluation de la politique du PAM concernant la problématique hommes-femmes (2003–2007), des consultations qui ont eu lieu avec les partenaires et le personnel de terrain, d'une étude de la documentation relative aux politiques suivies par les partenaires en la

---

<sup>9</sup> FAO. 2008. "La flambée des prix des denrées alimentaires: Faits, perspectives, effets et actions requises" (HLC/08/INF/1). Document de la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale: Les défis du changement climatique et des bioénergies. 3–5 juin 2008. Rome.

<sup>10</sup> ONU. 2006. Rapport du Secrétaire général: Étude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes (A/61/122). New York.

matière, des Engagements renforcés du PAM en faveur des femmes ainsi que des enquêtes de référence et de suivi<sup>11</sup>.

### Réalisations et défis

15. Les politiques que le PAM a suivies par le passé en matière de problématique hommes-femmes se sont traduites par plusieurs réalisations:
  - i. L'accent qui a été mis sur les femmes et les filles a rehaussé leur visibilité non seulement en tant que bénéficiaires de l'aide alimentaire mais aussi en tant qu'acteurs contribuant à la sécurité alimentaire des ménages<sup>2</sup>.
  - ii. L'accès des femmes à l'alimentation s'est considérablement amélioré lorsqu'il a été décidé que ce serait les femmes qui auraient droit à l'assistance alimentaire.
  - iii. La règle selon laquelle les comités chargés de la distribution de produits alimentaires doivent comporter au moins 50 pour cent de femmes a amélioré la participation des femmes aux organes de prise de décisions.
  - iv. La distribution de rations supplémentaires visant à encourager les parents à envoyer leurs filles à l'école a amélioré l'accès des filles à l'éducation.
  - v. Les femmes ont aujourd'hui plus largement accès à la formation dans le cadre des programmes Vivres pour la formation.
  - vi. La collecte de données ventilées par sexe est devenue systématique.
16. Il reste néanmoins des problèmes à résoudre:
  - i. Il est un fait qu'une représentation accrue des femmes au sein des organes chargés de l'aide alimentaire ne se traduit pas automatiquement par une participation accrue à la prise de décisions.
  - ii. Établir les cartes de rations au nom des femmes ne leur donne pas nécessairement le contrôle sur les rations du ménage, car celui-ci dépend de la capacité de négocier et de décider de l'utilisation qui sera faite des aliments<sup>12</sup>.
  - iii. Une approche "à l'emporte-pièce" des Engagements renforcés en faveur des femmes peut avoir limité l'innovation sur le terrain et estompé la nécessité d'entreprendre des analyses des sexospécificités pour adapter les programmes à leur contexte.
  - iv. N'ayant parfois qu'une compréhension limitée de la problématique hommes-femmes, le personnel de terrain a dans certains cas été conduit à considérer ces problèmes comme ne touchant que les femmes<sup>2</sup>. Il faut par conséquent poursuivre les recherches et améliorer la conception des programmes.

---

<sup>11</sup> PAM. 2007. Gender Focal Point Survey. Desk Review of the ECW Implementation and Views from WFP Gender Focal Points/Teams. Rome.

<sup>12</sup> Voir les études de cas menées par le PAM pour évaluer le contrôle que les femmes exercent sur les rations distribuées dans le cadre de secours alimentaires (quatrième engagement) et la participation des femmes à la prise de décisions (cinquième engagement) en Colombie, en Indonésie, au Kenya, au Rwanda, en Sierra Leone et en Zambie, juin-septembre 2004.

17. Réaliser l'égalité des sexes au sein du personnel demeure problématique, particulièrement aux postes de responsabilité. C'est ce à quoi vise à remédier la stratégie du PAM en matière de ressources humaines<sup>13</sup>.

## CADRE POLITIQUE

### Vision

18. La politique et la stratégie exposées dans le présent document visent à créer un environnement propice dans lequel le PAM pourra promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le contexte de ses politiques, de ses programmes et de ses interventions, afin d'aider les pays partenaires à résoudre les problèmes de la faim et de la malnutrition.

### Principes

19. L'égalité des sexes n'est pas simplement souhaitable du point de vue social: elle est indispensable si l'on veut atténuer la pauvreté et la faim<sup>14</sup>, et elle est par conséquent liée à la réalisation des objectifs stratégiques du PAM. Celui-ci continuera d'exploiter toutes les possibilités de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les efforts qu'il déploie pour renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
20. La politique et la stratégie du PAM en matière de problématique hommes-femmes sont inspirées des politiques existantes et reposent sur:
- Le Plan stratégique du PAM pour 2008–2011, qui met l'accent sur le rôle que doit jouer le Programme en aidant les pays à combattre la faim et la dénutrition;
  - Les principes qui sous-tendent la politique de l'Organisation des Nations Unies en matière d'intégration de la problématique hommes-femmes aux activités du système<sup>15</sup>, la résolution 2006/36 du Conseil économique et social et les autres règles et normes applicables<sup>16</sup>;
  - Les valeurs fondamentales d'humanité, d'impartialité, de neutralité et de respect qui sont à la base des principes d'intervention humanitaire du PAM<sup>17</sup>;

---

<sup>13</sup> "Préparer l'avenir dès aujourd'hui: Stratégie du PAM en matière de gestion et de mise en valeur des ressources humaines (2008-2011)" (WFP/EB.2/2008/4-C + Corr.1)

<sup>14</sup> Morrison, A., Raju, D. et Sinha, N. 2008. "Gender Equality is Good for the Poor". *Poverty in Focus*, 13(16–17).

<sup>15</sup> ONU. 2006. "Politique sur la parité entre les sexes et l'autonomisation des femmes à l'échelle du système des Nations Unies : priorité donnée aux résultats et à l'impact" (CEB/2006/2). New York. Les principaux éléments de cette politique sont les suivants: i) obligation redditionnelle; ii) gestion axée sur les résultats; iii) fonctions de contrôle – suivi et évaluation (S&E), audit et rapports; iv) ressources humaines et financières; v) renforcement des capacités; et vi) cohérence, coordination et gestion des savoirs et de l'information.

<sup>16</sup> Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979); Déclaration et Programme d'action de Beijing (1995); résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité des Nations Unies relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité; Déclaration du Millénaire (2000); Déclaration adoptée par le Sommet mondial de l'alimentation cinq ans plus tard (2002); bulletins/directives du Secrétaire général concernant l'exploitation et les abus sexuels (2003).

<sup>17</sup> PAM. 2004. "Principes humanitaires" (WFP/EB.A/2004/5-C), p. 8.



- Le principe consistant à "ne pas nuire", c'est-à-dire d'éviter de faire quoi que ce soit qui puisse porter préjudice à un bénéficiaire<sup>18</sup>: il peut s'agir, dans ce contexte, de veiller à ce que les sites de distribution soient sûrs et de faire en sorte que les femmes ne soient pas surchargées ni exposées à des violences ou à une exploitation ou des sévices sexuels; et
- Les principes de l'approche axée sur l'intégration de la problématique hommes-femmes au développement, lesquels englobent les différentes forces sociales, économiques, politiques et culturelles qui déterminent comment les hommes et les femmes peuvent bénéficier des ressources et des activités mises à leur disposition et les contrôler; cette approche met l'accent sur les relations entre les sexes afin d'améliorer durablement la condition des femmes.

21. L'évaluation de la politique concernant la problématique hommes-femmes (2003–2007) a identifié les buts vers lesquels doit tendre cette nouvelle politique. Il faut: i) confirmer à nouveau la nécessité pour le PAM d'intégrer la problématique hommes-femmes à ses activités; ii) réorienter l'approche suivie par le Programme pour pouvoir mettre en œuvre des approches adaptées au contexte; et iii) mobiliser les ressources opérationnelles au service de cet objectif.

### **Buts**

22. Les buts visés sont les suivants:

- renforcer et maintenir un environnement institutionnel de nature à appuyer et à encourager l'intégration aux programmes de la problématique hommes-femmes;
- améliorer l'efficacité des programmes du PAM visant à lutter contre la faim dans des pays partenaires et en assurer la pérennité; et
- promouvoir l'intégration d'une perspective sexospécifique aux politiques, programmes et projets concernant l'alimentation et la nutrition des pays partenaires et des partenaires coopérants.

### **Résultats escomptés**

23. Les résultats escomptés sont les suivants:

- Les fonctionnaires du PAM savent mieux intégrer la problématique hommes-femmes à la formulation des politiques et à la programmation;
- La problématique hommes-femmes est mieux intégrée, et de façon plus systématique, aux programmes et aux activités du PAM; et
- Les pays partenaires sont mieux à même d'intégrer une perspective sexospécifique à leurs politiques, plans et projets concernant l'alimentation et la nutrition.

---

<sup>18</sup> CDA Collaborative Learning Projects. 2004. *The Do No Harm Handbook. The Framework for Analyzing the Impact of Assistance on Conflict*, p. 19. Cambridge, MA (États-Unis d'Amérique).

## STRATEGIE

24. Pour obtenir les résultats escomptés, il sera appliqué une double stratégie conjuguant des interventions ciblées<sup>19</sup> et une prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes<sup>20</sup>. Des interventions ciblées seront mises en œuvre dans le contexte de la programmation au niveau du terrain sur la base d'analyses sexospécifiques, et la problématique hommes-femmes sera intégrée aux niveaux des programmes et de l'ensemble de l'institution.
25. Comme les femmes sont fréquemment désavantagées, elles seront souvent privilégiées dans le contexte de ces interventions, ce qui n'écarte pas la possibilité de mettre en œuvre des interventions en faveur des hommes et des garçons si besoin est.

### **Domaines d'action prioritaires: exploiter les acquis et relever les défis**

26. Les bureaux de pays seront tenus d'intégrer une perspective sexospécifique à leurs programmes, qui tiendra compte des problèmes particuliers à résoudre en matière d'égalité des sexes. La présente politique prévoit des engagements immédiats qui seront intégrés à la programmation et aux priorités du PAM ainsi que les interventions et les mécanismes d'appui institutionnel à mettre en place.

### **Interventions immédiates**

27. Un certain nombre de mesures peuvent être adoptées immédiatement dans le cadre des programmes existants et avec les capacités actuelles. Le PAM s'engage par conséquent:
  - à continuer de fournir une assistance alimentaire aux femmes enceintes et mères allaitantes, aux enfants de moins de 5 ans et aux adolescentes;
  - à continuer de considérer les femmes comme titulaires du droit à l'alimentation et veiller à ce que cette politique ne les expose pas à des abus ou à des actes de violence;

---

<sup>19</sup> Comité permanent interorganisations. 2006. *Gender Handbook in Humanitarian Action*. New York: Voir p.3: Les interventions ciblées "doivent compenser les conséquences des inégalités fondées sur le sexe, comme le déni à long terme des droits à l'éducation et aux soins de santé. Cela est important étant donné que, fréquemment, les femmes et les filles sont plus désavantagées que les hommes et les garçons [...] mais, dans différentes situations, les interventions seront axées sur les hommes ou sur les garçons, par exemple lorsque ceux-ci risquent d'être enrôlés pour participer à un conflit armé...".

<sup>20</sup> ONU. 1999. (A/52/3/Rev.1) p. 26: "Intégrer une démarche d'équité entre les sexes, c'est évaluer les incidences pour les femmes et pour les hommes de toute action envisagée [...] dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Il s'agit d'une stratégie visant à incorporer les préoccupations et les expériences des femmes aussi bien que celles des hommes dans l'élaboration, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des politiques et des programmes dans tous les domaines – politique, économique et social – de manière que les femmes et les hommes bénéficient d'avantages égaux et que l'inégalité ne puisse se perpétuer. Le but ultime est d'atteindre l'égalité entre les sexes."

- à assurer la représentation égale des femmes, y compris des femmes âgées, au sein des organes s'occupant de l'alimentation et de la nutrition; les bureaux de pays fixeront des objectifs à cet égard à la lumière du contexte local;
- à faciliter la formation de comités féminins dans les camps de réfugiés pour permettre aux femmes de prendre des décisions et de faire entendre leur voix en ce qui concerne la sécurité alimentaire et nutritionnelle; et
- à continuer d'améliorer l'accès à l'éducation et de réduire les différences entre garçons et filles dans l'éducation primaire et secondaire, en utilisant comme incitation la distribution de rations familiales.

## NOUVELLES PRIORITES EN MATIERE DE PROGRAMMATION

28. Dans le cadre de cette politique et de cette stratégie, le PAM envisage également d'introduire de nouvelles priorités en matière de programmation de nature à promouvoir des perspectives soucieuses de l'égalité des sexes dans ses opérations.

### **Protéger les femmes et les filles**

29. Le PAM continuera de renforcer la protection de ses bénéficiaires et de ses fonctionnaires conformément aux mesures spéciales adoptées par le Secrétaire général de l'ONU pour prévenir l'exploitation et les abus sexuels<sup>21</sup> et aux résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité des Nations Unies relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité. Il s'attachera à prévenir la violence contre les femmes, les filles et les enfants dans le contexte de ses opérations et, face à des situations d'urgence complexes, il s'emploiera à:

- Alléger le travail des femmes et des filles qui vivent dans des camps de réfugiés et de personnes déplacées et améliorer leur sécurité. Fréquemment, le bois de feu est ramassé exclusivement par les femmes et les filles<sup>22</sup>, qui doivent aller le chercher loin en dehors des camps et revenir lourdement chargées et dans des conditions peu sûres. Dans le contexte des efforts déployés au niveau interorganisations, le PAM s'emploiera, dans les camps, à: i) mobiliser des ressources pour offrir des fourneaux à haut rendement énergétique aux femmes les plus vulnérables; ii) utiliser son aide alimentaire pour appuyer les activités génératrices de revenus à l'intention des femmes et des filles; et iii) appuyer la création d'espaces privés et sûrs pour les femmes et les filles.

---

<sup>21</sup> Secrétariat de l'ONU. 2003. "Bulletin du Secrétaire général: Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels" (ST/SGB/2003/13). New York.

<sup>22</sup> Women's Commission for Refugee Women and Children. 2006. *Beyond Firewood: Fuel Alternatives and Protection Strategies for Displaced Women and Girls*. New York. Selon cette étude, il est rare que les organismes humanitaires fournissent du combustible pour la cuisine, encore plus que les hommes ramassent du bois.

- Identifier les autres possibilités qu'offrent ses opérations d'améliorer la protection des femmes et des filles. Il s'agira notamment: i) d'utiliser l'aide alimentaire pour faire mieux comprendre aux hommes et aux garçons les liens qui existent entre l'inégalité entre les sexes et la faim, les associer aux activités tendant à mettre les femmes et les enfants à l'abri de la violence et à alléger la charge de travail des femmes, et les encourager à partager les responsabilités parentales; ii) de faire en sorte que les sites de distribution des produits du PAM ne présentent pas de risque pour les femmes et les filles; et iii) d'utiliser la présence du PAM sur le terrain et ses agents nationaux pour encourager les initiatives locales visant à mettre fin à la violence contre les femmes et les filles.

### **Intégration d'une perspective sexospécifique aux programmes de lutte contre le VIH/sida**

30. Il est fondamental de s'attaquer à l'inégalité entre les sexes si l'on veut réduire la vulnérabilité des femmes et des filles à l'infection au VIH. Le PAM continuera d'appuyer les interventions mises sur pied au niveau interorganisations pour combattre la pandémie, et il s'attachera à: i) utiliser son aide alimentaire pour susciter une prise de conscience accrue des liens qui existent entre le VIH/sida, l'inégalité entre les sexes, la violence à l'égard des femmes et l'insécurité alimentaire; et ii) œuvrer avec ses partenaires pour associer les hommes et les garçons aux activités visant à prévenir l'infection au VIH et à en atténuer les effets ainsi qu'à traiter, appuyer et soigner les personnes vivant avec le VIH/sida.

### **Rompre les barrières entre les hommes et les femmes grâce à des programmes améliorés de santé et de nutrition maternelles et infantiles**

31. Les programmes de santé et de nutrition maternelles et infantiles (SNMI) peuvent rompre les barrières entre les sexes en associant les hommes et les garçons aux activités d'éducation concernant la nutrition et la santé des enfants. Le PAM: i) continuera de collaborer avec ses partenaires afin de fournir une enveloppe de services essentiels non liés à l'alimentation aux femmes enceintes et mères allaitantes, aux enfants de moins de 5 ans et aux adolescentes; ii) associera les hommes et les garçons aux activités tendant à susciter une prise de conscience accrue de la SNMI, en s'attachant à leur faire mieux comprendre la nécessité de préserver la nutrition et la santé des mères et des enfants et de participer davantage aux tâches familiales; et iii) encouragera l'élaboration et l'utilisation d'aliments nutritifs prêts à l'emploi, surtout dans les camps.

### **Promouvoir l'égalité des sexes au moyen des programmes d'alimentation scolaire appuyés par le PAM**

32. Les faits montrent que l'alimentation scolaire peut contribuer à réduire l'écart entre garçons et filles dans le domaine de l'éducation. Le PAM continuera d'utiliser les distributions de rations familiales comme incitation pour accroître la scolarisation des filles et utilisera les programmes d'alimentation scolaire comme point d'entrée pour promouvoir l'égalité des sexes à l'âge décisif où les enfants forment leur

personnalité, en s'attachant simultanément à prévenir les violences sexuelles et la violence contre les femmes ainsi que la transmission du VIH au moyen de méthodes pédagogiques et d'activités de sensibilisation novatrices.

### **Promouvoir des relations positives entre les sexes et appuyer des moyens de subsistance durables grâce à des activités Vivres contre travail et Vivres pour la formation**

33. Les programmes Vivres contre travail (VCT) et Vivres pour la formation (VPF) seront conçus de manière à tenir compte des besoins différents des femmes, des hommes, des jeunes et des personnes âgées. Le PAM fera en sorte: i) que les femmes et les hommes participent sur un pied d'égalité à l'identification des activités VCT et VPF en tenant compte de leurs priorités et de leurs besoins différents; ii) que les femmes et les hommes aient également accès aux avantages apportés par les programmes VCT et VPF conçus à l'issue d'un processus participatif et que des systèmes d'appui, comme des garderies d'enfants, soient envisagés dans ce contexte pour permettre aux femmes d'y avoir plus facilement accès; et iii) qu'il soit mis en place un système de suivi pour déterminer dans quelle mesure les femmes ont acquis un pouvoir accru en matière de prise de décisions et ont tiré parti de l'aide fournie par le PAM pour améliorer leurs conditions de vie, ce système devant comporter notamment des données qualitatives.

### **Programmes de transferts en espèces et de bons d'alimentation et activités Espèces contre travail**

34. Les programmes de transferts en espèces et de bons d'alimentation et les programmes Espèces contre travail seront conçus de manière que les femmes puissent en bénéficier tout autant que les hommes, sans incidences négatives. Le PAM fera en sorte: i) que les programmes de transferts en espèces et de bons d'alimentation tiennent compte des besoins des femmes et des enfants, notamment en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, et du risque que le contrôle des espèces ou des bons en question ne suscite des conflits violents au foyer; et ii) qu'il soit mis en place un système de suivi pour déterminer si les programmes de transferts en espèces et de bons d'alimentation ont donné aux femmes un pouvoir accru en les faisant davantage participer aux prises de décisions et en améliorant leurs moyens de subsistance.

### **Achats au service du progrès**

35. Les projets d'achats au service du progrès tiendront compte du fait que la plupart des petits agriculteurs sont des femmes et la plupart des négociants des hommes dans les pays où le PAM achète localement des produits alimentaires. Le PAM fera en sorte: i) que les cultivatrices soient représentées comme il convient en fixant des seuils minimum de participation à la lumière du contexte national et, à cette fin, il s'emploiera avec les associations de négociants et d'exploitants à veiller à ce que les femmes soient représentées équitablement aux postes de direction et que les cultivatrices bénéficient directement des paiements en espèces résultant de la vente

de leur production; et ii) qu'il soit mis en place au niveau des pays un système de suivi, d'évaluation et de rapports concernant la participation des femmes.

#### **APPUI INSTITUTIONNEL A L'INTEGRATION DE LA PROBLEMATIQUE HOMMES-FEMMES**

36. Les mesures ci-après seront adoptées pour appuyer les interventions susmentionnées au niveau du Programme.

#### **Renforcement des capacités**

37. Le PAM: i) veillera à ce que les fonctionnaires acquièrent la capacité d'intégrer à leur travail une perspective sexospécifique, par exemple en incorporant une sensibilisation aux inégalités entre hommes et femmes à la formation des directeurs de pays dès 2009; et ii) appuiera le renforcement des capacités des gouvernements et des autres partenaires en les associant à la formation dispensée au niveau des pays afin de les rendre mieux à même d'intégrer la problématique hommes-femmes à leurs plans et à leurs politiques en matière d'alimentation et de nutrition.

#### **Obligation redditionnelle**

38. Le PAM: i) améliorera et révisera ses systèmes et ses mécanismes d'obligation redditionnelle pour incorporer une perspective sexospécifique aux programmes de travail, aux profils de gestion des risques, au S&E, au Recueil d'indicateurs, au Programme d'évaluation professionnelle et de renforcement des compétences (PACE) et au Cadre de résultats stratégiques; les cadres supérieurs devront jouer un rôle de chef de file à cet égard et ce sont eux qui seront responsables au premier chef de la mise en œuvre de la politique et de la stratégie du PAM en matière de problématique hommes-femmes; ii) tiendra les gouvernements et les autres partenaires coopérants responsables de l'intégration d'une perspective sexospécifique à leurs programmes dans les accords de partenariat sur le terrain et les mémorandums d'accord; iii) établira un système de S&E et de rapports pour évaluer les progrès accomplis; et iv) veillera à ce que soit respectée sa politique concernant les harcèlements sexuels et les abus de pouvoir, conformément à la politique de tolérance zéro appliquée par l'Organisation des Nations Unies en matière d'exploitation et d'abus sexuels.

#### **Sensibilisation**

39. Le PAM s'emploiera à susciter une prise de conscience accrue de l'importance qu'il y a à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes afin de garantir une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable. Sa large présence sur le terrain et son réseau de partenaires offrent une occasion unique de mener une action de sensibilisation à différents niveaux. Le PAM élaborera une stratégie de communication et de sensibilisation pour faire comprendre à ses fonctionnaires et à ses partenaires les liens qui existent entre l'inégalité entre les sexes, la faim et le partage des responsabilités.

## **Intégration de la problématique hommes-femmes aux opérations**

40. L'incorporation aux opérations d'une perspective sexospécifique sera obligatoire au PAM. Pour aider les bureaux de pays à le faire, le PAM: i) lancera une initiative sous le titre "bureau de pays sensible à l'égalité des sexes" qui récompensera les bureaux de pays ayant appliqué les mesures reflétées dans la présente politique et la présente stratégie; et ii) mobilisera des ressources afin d'établir un Fonds pour les innovations en faveur des femmes, afin d'aider les bureaux de pays à mettre en œuvre des activités novatrices de nature à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

## **Partenariats**

41. Les bureaux régionaux et les bureaux de pays établiront des partenariats avec les gouvernements et les organisations internationales, régionales et locales pour s'attaquer aux problèmes liés à l'inégalité entre hommes et femmes. Le PAM appuiera la coordination et le partage des connaissances au niveau interorganisations.

## **Recherche**

42. Le PAM collaborera avec des établissements universitaires afin de mener des recherches en vue d'améliorer ses politiques et ses programmes et collaborera avec ses partenaires pour évaluer l'impact de ses interventions.

## **INCIDENCES POUR LE PROGRAMME**

43. L'intégration aux opérations d'une perspective sexospécifique exige un effort au niveau de l'ensemble du Programme<sup>23</sup>. Il faudra pour cela modifier certains *modi operandi* et peut-être en établir de nouveaux, ce qui aura des incidences du point de vue des ressources humaines et financières. Le PAM investira par conséquent dans la formation de personnel spécialisé et dans le renforcement des capacités et dégagera des ressources pour faciliter ce processus d'intégration.
44. Le PAM peut attendre plusieurs avantages de la mise en œuvre de la présente politique et de la présente stratégie:
  1. Comme l'inégalité entre hommes et femmes et la faim sont souvent liées, éliminer cette inégalité contribuera directement à réduire la pauvreté et la faim et servira donc la vocation première du Programme.
  2. L'intégration aux activités d'une perspective sexospécifique améliorera l'efficacité des programmes du PAM dans les pays partenaires et en assurera la pérennité.

---

<sup>23</sup> PAM. 2002. "Politique du PAM sur la problématique hommes-femmes (2003–2007)" (WFP/EB.3/2002/4-A), p. 14.

3. Des analyses plus poussées de la problématique hommes-femmes permettront au PAM de mieux tenir compte du contexte local et de concevoir des programmes qui seront mieux adaptés.
4. L'équilibre entre les sexes au sein du personnel du PAM n'est pas seulement une question d'équité mais est de nature à améliorer les résultats. Un personnel qui se distingue par sa diversité culturelle et par la diversité des hommes et des femmes qui le composent produit de meilleurs résultats car il représente un formidable vivier de compétences, de talents et d'idées<sup>24</sup>.

---

<sup>24</sup> Amariles, F., Peralta, G. et Johnson, N. 2006. *Linking Diversity to Organizational Effectiveness: Lessons from a Culture Study at CIAT*. Institutional Learning and Change Brief 12. Maccaresse, Italy, Institutional Learning and Change Initiative.



## SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
IFPRI	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires
PACE	Programme d'évaluation professionnelle et de renforcement des compétences
S&E	Suivi et évaluation
SNMI	Santé et nutrition maternelles et infantiles
VCT	Vivres contre travail
VPF	Vivres pour la formation